

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 19h, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FAVREAU, Maire.

Etaient présents :

Michel FAVREAU, Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Pascal DECHARTRE, Claude SAVATIER, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE, Sylvie GALOT

Étaient absents/excusés :

Isabelle AUZANNEAU, Anny LAUZIER (pouvoir à Yves LE MEUR), Françoise GRANDE (pouvoir à Gilles SAUVION)

Secrétaire de séance : Morgan RAIFFE

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

13/07/2022

Ordre du jour :

1. Intervention du SIMER
2. Désignation d'un correspondant incendie et secours
3. Transformation de la MAM en crèche
4. MCL : convention périscolaire 2022/23
5. Points divers

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal 19/07/22 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, et donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1 : SIMER

Monsieur le Maire informe que l'intervention du SIMER est reportée pour des raisons de santé de l'intervenante au mardi 4 octobre 2022 à 9h30 à la mairie.

Point 2 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe que suite au décret n°2022-1091 paru le 31 juillet dernier, il est nécessaire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal.

Après un tour de table, M. Pascal DECHARTRE correspondant défense, est désigné pour être correspondant incendie et secours.

Point 3 : Transformation de la MAM en crèche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier commun avec M. TARTARIN, maire de La Roche Posay, a été envoyé début septembre à M. ABELIN pour solliciter un rendez-vous afin d'évoquer l'implantation d'une micro-crèche à la place de la MAM. Toujours en attente de réponse. En parallèle, l'architecte MONTAROU, a transmis les plans pour la transformation de la MAM en micro-crèche et a fait parvenir un estimatif prévisionnel des coûts pour un montant de 84 000€ TTC suite aux modifications à apporter.

Point 4 : MCL convention périscolaire 2022/23

Convention relative à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires 2022/23

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative aux T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires), proposée par la MCL pour l'année scolaire 2022/23.

Après avoir pris connaissance du document et avoir délibéré sur son contenu, le Conseil entérine la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Point 5: Points divers

- Coupe de bois

Le Maire informe que quatre demandes ont été déposées pour la saison 2022/23
Une convocation leur sera envoyée pour l'attribution des lots.

- Mail de SOREGIES

Monsieur le Maire fait part du mail de SOREGIES qui informe que dans le cadre du plan de sobriété énergétique qui vise à réduire collectivement la consommation d'énergie.

Le comité du syndicat a décidé de réduire uniformément le temps de fonctionnement de l'éclairage public (EP) situé sur les réseaux SRD. L'extinction se fera de 22h à 6h30 du 03/10/22 au 30/04/23. Les modifications seront prises en charge par le syndicat, cela se traduira par une économie théorique allant de 25% à 50% de la consommation de l'EP.

Après un tour de table, il est demandé de prendre contact avec un technicien de SOREGIES afin de nous chiffrer différents scénarios (remplacement de l'éclairage de l'église avec des ampoules LED, voir aussi extinction totale de ce point lumineux, installation des points lumineux avec des détecteurs de présence, voir diminution de l'intensité des points permanents...).

- Devis SERAC Signalisation

Monsieur le Maire informe du devis SERAC Signalisation pour l'installation de personnages dissuasifs au bord de la route : 588€ TTC pour un personnage petit écolier et 972€ TTC pour deux personnages.

Après un tour de table, le Conseil Municipal ne donne pas suite, et demande de revoir le projet aménagement sécuritaire de la rue Principale RD 725 et de solliciter un rendez-vous avec M. CERNIAUX de l'AT86.

- Courrier de M. ELEAUME

Monsieur le Maire fait part du courrier de M. ELEAUME, qui demande l'autorisation d'ouvrir le chemin cadastré CR n°10 dit les Boisvinières à Trainebot, qui se trouve actuellement bouché depuis plusieurs années.

Après discussion, le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. ELEAUME d'ouvrir le chemin, de le nettoyer correctement et de récupérer le bois gracieusement.

- Intervention de M. Jean-Louis MICHEL

M. Jean-Louis MICHEL présente l'étude de faisabilité concernant la rénovation énergétique de l'école élémentaire avec les différents scénarios avec les coûts et les aides.

Après un tour de table, le Conseil Municipal décide de retenir le scénario 1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45

Fait à Coussay les Bois,
Le Maire,
Michel FAVREAU

Le Secrétaire
Morgan RAIFFÉ